



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Manque de professionnels de la psychiatrie infantile et pénurie de places

Question écrite n° 12852

#### Texte de la question

Mme Caroline Janvier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le manque de professionnels de la psychiatrie infantile et sur la pénurie de place dans les centres spécialisés pour enfants et adolescents. En France, selon le rapport réalisé par les experts du réseau européen des défenseurs des enfants (ENOC), entre 15 % et 17 % des jeunes passent par un épisode dépressif durant la période de l'adolescence. De plus, le rapport d'information du Sénat sur « La situation de la psychiatrie des mineurs en France », en date de 2017, considère que le nombre d'enfants en dessous de 15 ans vus au moins une fois dans l'année dans les secteurs de pédopsychiatrie, a connu une hausse de plus 80 % entre 1991 et 2003. Ces informations sont d'autant plus inquiétantes que le rapport « Mission bien-être et santé des jeunes » de 2016, porté par Marie-Rose Moro, pointe du doigt la diminution par deux du nombre de psychiatres spécialisés sur la jeunesse entre 2007 et 2016. Cette baisse du nombre de psychiatres est à mettre en corrélation avec le manque de place en pédopsychiatrie, cette chute de place est alarmante car elle ne permet pas de s'adapter à l'augmentation des demandes et oblige les jeunes atteints de problèmes à se faire soigner dans un service pour adulte ce qui peut être une expérience traumatisante pour ces enfants ou adolescents déjà fragiles. Le manque de place démontre également une inégalité territoriale dans l'offre de soin car au moins dix départements ne possèdent aucune place d'hospitalisation en psychiatrie pour enfant. Ce constat est préoccupant et ne cesse d'interroger l'action des pouvoirs publics face au mal-être de la jeunesse française. Elle souhaiterait savoir quelles sont les modalités que le Gouvernement entend mettre en place pour améliorer la prise en charge des jeunes atteints de problèmes psychiatriques.

#### Texte de la réponse

La feuille de route nationale « santé mentale et psychiatrie » présentée en juin 2018 affiche parmi ses priorités le renforcement des moyens de la pédopsychiatrie. Promouvoir une offre de psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité constitue en effet une priorité majeure que s'est fixée le Gouvernement, notamment à travers la nomination récente d'un délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie. Le renforcement des ressources allouées à la psychiatrie et à la pédopsychiatrie est ainsi l'une des mesures phares de la campagne tarifaire et budgétaire 2019 des établissements de santé. La progression des ressources allouées aux établissements de psychiatrie financés sous dotation annuelle de financement représente 100 millions d'euros de crédits pérennes supplémentaires en 2019, dont 20 millions d'euros seront dédiés à la pédopsychiatrie pour financer via les agences régionales de santé des projets concrets et rapidement opérationnels sur les territoires les plus en difficulté au regard des besoins. Ces projets pourront consister en l'ouverture de lits de pédopsychiatrie dans les territoires dépourvus, de places d'hospitalisation de jour ou de nuit, le développement d'alternatives à l'hospitalisation, d'équipes mobiles, etc... L'objectif est de renforcer la place de la psychiatrie infanto-juvénile là où elle est insuffisante par rapport aux besoins et d'améliorer le parcours de soins des enfants et adolescents sur la base d'une répartition territoriale de l'offre permettant de couvrir l'ensemble des besoins. Le ministère des solidarités et de la santé souhaite également renforcer l'attractivité de la pédopsychiatrie en ville et à l'hôpital. Ce sont 10 postes de chefs de clinique qui ont ainsi été créés en 2018 et le ministère a

l'objectif, d'ici 2024, d'installer un poste de professeur des universités-praticien hospitalier en pédopsychiatrie dans chaque unité de formation et de recherche.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Caroline Janvier](#)

**Circonscription :** Loiret (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12852

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 octobre 2018](#), page 8728

**Réponse publiée au JO le :** [9 juillet 2019](#), page 6471